

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02727  
Numéro SIREN : 819 100 322  
Nom ou dénomination : 2LR EVENTS

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2018 sous le numéro de dépôt 13804

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP n° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise		2LR EVENTS		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS				
SIREN		8 1 9 1 0 0 3 2 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 3		Durée de l'exercice précédent * [ ]		
				Exercice N clos le 3 1   1 2   2 0   1 7		
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	1 053	042	1 053	
	<b>Total I (5)</b>	044	1 053	048	1 053	
ACTIF CIRCUANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	339	066	339	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	52 772	070	52 772
		Autres * (3)	072	2 459	074	2 459
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084		086		
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	<b>Total</b>		55 570	098	55 570	
	<b>Total général</b>		56 624	112	56 624	
				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou indifférencié			120	1 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131	132	
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	9 009	
	Provisions réglementées			140		
<b>Total I</b>			142	10 009		
Provisions pour risques et charges				<b>Total II</b>	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	7 213	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	12 147	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)			169	27 254	
	Produits constatés d'avance			174		
<b>Total III</b>			176	46 615		
<b>Total général (I + II + III)</b>				180	56 624	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

**GREFFE**  
**24 JUIL 2018**  
**TRIBUNAL DE COMMERCE**  
**DE BOBIGNY (Seine-Saint-Denis)**

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2LR EVENTS		Néant <input type="checkbox"/>		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>						Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le
								3 11 1 212 0 1 7
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		Services *			217		218	174 192
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	1 908
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	176 100
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	122 218
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	188	244	188
	Rémunérations du personnel *						250	30 350
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	12 682
	Dotations aux amortissements *						251	
	Dotations aux provisions						256	
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	367	
Total des charges d'exploitation (II)							264	165 805
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							270	10 295
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300		
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	1 286	
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>							310	9 009
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	9 009	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	1 286		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	1 720	
	Créance due au report en arrière du déficit				346			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>						Bénéfices col. 1	352	8 575
						Déficit col. 2		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						Bénéfices col. 1	370	8 575
						Déficit col. 2		



①

## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>2LR EVENTS</u>			Néant <input type="checkbox"/> *										
Adresse de l'entreprise <u>7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS</u>													
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>8</td><td>1</td><td>9</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>2</td><td>2</td></tr></table>					8	1	9	1	0	0	3	2	2
8	1	9	1	0	0	3	2	2					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>3</td></tr></table>			1	3	Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td> </td><td> </td></tr></table>								
1	3												
			Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	1	7	
3	1	1	2	2	0	1	7						
<b>ACTIF</b>			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012									
		Autres *	014	016									
	Immobilisations corporelles *		028	030									
	Immobilisations financières * (1)		040	042	1 053								
	<b>Total I (5)</b>		044	048	1 053								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052									
		Marchandises *	060	062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	339								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	52 772								
		Autres * (3)	072	074	2 459								
	Valeurs mobilières de placement		080	082									
	Disponibilités		084	086									
	Charges constatées d'avance *		092	094									
<b>Total II</b>		096	098	55 570									
<b>Total général (I+II)</b>			110	112	56 624								
<b>PASSIF</b>					Exercice N 1								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	1 000								
	Écarts de réévaluation			124									
	Réserve légale			126									
	Réserves réglementées *			130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131									
	Report à nouveau			134									
	Résultat de l'exercice			136	9 009								
	Provisions réglementées			140									
<b>Total I</b>			142	10 009									
Provisions pour risques et charges			154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	7 213								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	12 147								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....			169	27 254								
Produits constatés d'avance			174										
<b>Total III</b>			176	46 615									
<b>Total général (I + II + III)</b>			180		56 624								
RENOVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184							

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

## COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2LR EVENTS		Néant <input type="checkbox"/> *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le	
						13/11/2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	Services *	dont export et livraisons intracommunautaires		215	
				217		218	174 192
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	1 908
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	176 100
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	122 218
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	188	244	188
	Rémunérations du personnel *					250	30 350
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	12 682
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	367	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	165 805
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	10 295
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 49 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	1 286
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	9 009
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	9 009	314	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	1 286	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350	1 720	
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	8 575	354
				Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	8 575	372
				Déficit col. 2			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



①

## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD 2018

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
Exercice N clos le 31/12/2017							
<b>ACTIF</b>							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030		1 053		
	Immobilisations financières * (1)	040	1 053	042		1 053	
<b>Total I (5)</b>		044	1 053	048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062		339	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	339	066		52 772	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	52 772	070		2 459
			Autres * (3)	072	2 459	074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086			
	Charges constatées d'avance *	092		094			
<b>Total II</b>		096	55 570	098		55 570	
<b>Total général (I+II)</b>		110	56 624	112		56 624	
Exercice N NET 1							
<b>PASSIF</b>							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000	
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		)	132	
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136	9 009	
	Provisions réglementées				140		
	<b>Total I</b>					142	10 009
	<b>Total II</b>					154	
Provisions pour risques et charges					156	7 213	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				164		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				166	12 147	
	Fournisseurs et comptes rattachés *				169	27 254	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)				172		
Produits constatés d'avance				174			
<b>Total III</b>					176	46 615	
<b>Total général (I + II + III)</b>					180	56 624	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 053	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

# 2LR EVENTS

SASU au capital de 1 000 €

7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

**APPROBATION DES COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

2LR EVENTS  
SASU au capital de 1 000 €  
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS PONTOISE : B 819100322

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018**

Chers Associés,

Conformément à la Loi et en ma qualité de présidente de la société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la marche des affaires sociales durant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la Loi, à savoir :

- ↳ Le bilan,
- ↳ Le compte de résultat,
- ↳ L'annexe,
- ↳ Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Les comptes soumis à votre approbation ont été établis selon les normes, principes et méthode du plan comptable en vigueur.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas changées.

**I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE**

AU COURS DE CE PREMIER EXERCICE D'UNE DUREE DE 13 MOIS, LE CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. S'EST ELEVE A 174 192 €.

Le Total des Produits d'Exploitation s'élève à : 176 100 €

Compte tenu des charges d'exploitation comprenant notamment :

- La Dotations aux Amortissements pour :	NEANT
- Le Résultat D'EXPLOITATION EST BENEFICIAIRE DE :	10 295€
- LE RESULTAT FINANCIER EST :	NEANT
- LE RESULTAT EXCEPTIONNEL EST :	NEANT
- L'IMPOT SUR LES SOCIETE S'ELEVE A :	1 286 €

Le résultat fiscal tient compte de la réintégration de charges non déductibles :

⇒ 1 286 € (Impôt société)

En conséquence, l'exercice se traduit par un **BENEFICE** net de **9 009€**.

NOUS SOMMES SATISFAITS DU RESULTAT DE CE PREMIER EXERCICE QUI SE SOLDE PAR UN BENEFICE MALGRE LA MISE EN ROUTE NOTRE ACTIVITE.

NOUS AVONS SU GERER NOTRE MASSE SALARIALE ET AINSI MAITRISER LES CHARGES QUI Y SONT LIEES.

NOTRE ACTIVITE DE PRESTATAIRES DE SERVICES NOUS PERMET DE NE PAS AVOIR TROP DE COUTS DE PRODUCTION ET AINSI OBTENIR UN CHIFFRE D'AFFAIRES CONSEQUENT.

NOUS ESPERONS UNE MULTIPLICATION DE NOS DIFFERENTS PARTENAIRES EN VUE D'UNE AUGMENTATION DE NOTRE NIVEAU D'ACTIVITE ET DONC DE NOTRE RESULTAT POUR L'EXERCICE EN COURS.

## **II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement particulier n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice précédent.

## **III – INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET PERPECTIVES D'AVENIR**

Notre activité se poursuit normalement depuis le début de l'exercice en cours malgré la concurrence qui reste âpre dans notre secteur d'activité.

Nous espérons toutefois pouvoir diversifier notre clientèle en vue d'augmenter davantage notre chiffre d'affaires au cours de cette année.

## **IV – CONVENTIONS REGLEMENTEE**

Aucune nouvelle convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du NCC n'est venue à la connaissance de la gérance. Les conventions antérieures continuant à s'appliquer.

## **V – AFFECTATION DES RESULTATS**

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE REPARTIR COMME SUIT LE BENEFICE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 9 009 € :

- ↳ Affectation de 100 €uros en réserves Légales,
- ↳ Affectation du solde, soit 8 909 €uros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Nous vous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer et il vous appartient de fixer le montant de la rémunération du gérant.

Vous trouverez en annexe le texte des résolutions qui vous sont proposées.

La présidente ,  
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA

2LR EVENTS

SASU au capital de 1 000 €

7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS PONTOISE : B 819100322

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et plus particulièrement le montant des appointements perçus par le gérant au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017.

**DEUXIEME RESOLUTION**

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE REPARTIR COMME SUIV LE BENEFICE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 9 009 € :

- ↳ Affectation de 100 €uros en réserves Légales,
- ↳ Affectation du solde, soit 8 909 €uros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

2LR EVENTS  
SASU au capital de 1 000 €  
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS PONTOISE : B 819100322

## **ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018**

### **RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE**

Chers Associés,

L'article L 223-19 du NCC prescrit à la présidente d'établir un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

Rentre dans le cadre de cet article, les opérations suivantes : NEANT

La présidente,  
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA

2LR EVENTS  
SASU au capital de 1 000 €  
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS PONTOISE : B 819100322

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018**

L'an deux Mille Dix Huit,

Le trente juin, à 18H00,

Les actionnaires de la société SASU 2LR EVENTS, SASU au capital de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par la présidente.

**SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

- Madame LOPES RODRIGUES LIDIA, présidente, propriétaire de : 100 PARTS

TOTAL : 100 PARTS

L'assemblée est présidée par Madame LOPES RODRIGUES LIDIA, présidente, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 100 actions, soit plus de la moitié des actions ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose devant l'assemblée, à la disposition des actionnaires :

- ↳ Le rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017,
- ↳ Le compte de résultat, le bilan, l'annexe et l'inventaire au 31 DECEMBRE 2017.

Puis, elle déclare que le texte des résolutions proposées, le rapport de la présidente et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à chaque actionnaire en même temps que l'avis de convocation.

Elle précise que l'inventaire a été tenu à la disposition des actionnaires au siège social depuis cette même date, ce dont l'assemblée lui donne acte.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- ↳ Lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice,
- ↳ Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats, quitus à la présidente,
- ↳ Opérations visées par l'article L. 223-19 du NCC,
- ↳ Rémunération de la gérance,
- ↳ Questions diverses.

Puis, elle donne lecture du rapport de la présidente et déclare la discussion ouverte.

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE REPARTIR COMME SUIT LE BENEFICE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 9 009 € :

- ↳ Affectation de 100 €uros en réserves Légales,
- ↳ Affectation du solde, soit 8 909 €uros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les actionnaires et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés s'abstenant.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée note que la présidente n'a perçu aucune rémunération durant l'exercice et est non salariée de la société pour ce premier exercice.

Les frais qu'il expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

La présidente,  
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA

## 2LR EVENTS

SASU au capital de 1 000 €

7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

**APPROBATION DES COMPTES**  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

2LR EVENTS  
SASU au capital de 1 000 €  
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS PONTOISE : B 819100322

## RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018

Chers Associés,

Conformément à la Loi et en ma qualité de présidente de la société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la marche des affaires sociales durant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la Loi, à savoir :

- ↳ Le bilan,
- ↳ Le compte de résultat,
- ↳ L'annexe,
- ↳ Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Les comptes soumis à votre approbation ont été établis selon les normes, principes et méthode du plan comptable en vigueur.  
Les méthodes d'évaluation n'ont pas changées.

### I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

AU COURS DE CE PREMIER EXERCICE D'UNE DURÉE DE 13 MOIS, LE CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. S'EST ÉLEVÉ À 174 192 €.

Le Total des Produits d'Exploitation s'élève à : 176 100 €

Compte tenu des charges d'exploitation comprenant notamment :

- La Dotations aux Amortissements pour :	NEANT
- Le Résultat D'EXPLOITATION EST BENEFICIAIRE DE :	10 295€
- LE RÉSULTAT FINANCIER EST :	NEANT
- LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL EST :	NEANT
- L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉ S'ELEVE A :	1 286 €

Le résultat fiscal tient compte de la réintégration de charges non déductibles :

⇒ 1 286 € (Impôt société)

En conséquence, l'exercice se traduit par un **BENEFICE** net de **9 009€**.

NOUS SOMMES SATISFAITS DU RÉSULTAT DE CE PREMIER EXERCICE QUI SE SOLDE PAR UN BÉNÉFICE MALGRÉ LA MISE EN ROUTE NOTRE ACTIVITÉ.  
NOUS AVONS SU GERER NOTRE MASSE SALARIALE ET AINSI MAITRISER LES CHARGES QUI Y SONT LIÉES.  
NOTRE ACTIVITÉ DE PRESTATAIRES DE SERVICES NOUS PERMET DE NE PAS AVOIR TROP DE COÛTS DE PRODUCTION ET AINSI OBTENIR UN CHIFFRE D'AFFAIRES CONSEQUENT.  
NOUS ESPÉRONS UNE MULTIPLICATION DE NOS DIFFÉRENTS PARTENAIRES EN VUE D'UNE AUGMENTATION DE NOTRE NIVEAU D'ACTIVITÉ ET DONC DE NOTRE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE EN COURS.

## **II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement particulier n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice précédent.

## **III – INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET PERPECTIVES D'AVENIR**

Notre activité se poursuit normalement depuis le début de l'exercice en cours malgré la concurrence qui reste âpre dans notre secteur d'activité.  
Nous espérons toutefois pouvoir diversifier notre clientèle en vue d'augmenter davantage notre chiffre d'affaires au cours de cette année.

## **IV – CONVENTIONS REGLEMENTEE**

Aucune nouvelle convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du NCC n'est venue à la connaissance de la gérance. Les conventions antérieures continuant à s'appliquer.

## **V – AFFECTATION DES RESULTATS**

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LE BÉNÉFICE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 9 009 € :

- ↳ Affectation de 100 €uros en réserves Légales,
- ↳ Affectation du solde, soit 8 909 €uros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Nous vous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer et il vous appartient de fixer le montant de la rémunération du gérant.

Vous trouverez en annexe le texte des résolutions qui vous sont proposées.

La présidente ,  
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA

2LR EVENTS  
SASU au capital de 1 000 €  
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS PONTOISE : B 819100322

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et plus particulièrement le montant des appointements perçus par le gérant au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017.

**DEUXIEME RESOLUTION**

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LE BÉNÉFICE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 9 009 € :

- ↳ Affectation de 100 € en réserves Légales,
- ↳ Affectation du solde, soit 8 909 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

2LR EVENTS  
SASU au capital de 1 000 €  
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS PONTOISE : B 819100322

## **ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018**

### **RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE**

Chers Associés,

L'article L 223-19 du NCC prescrit à la présidente d'établir un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

Rentre dans le cadre de cet article, les opérations suivantes :      NEANT

La présidente,  
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA

2LR EVENTS  
SASU au capital de 1 000 €  
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS PONTOISE : B 819100322

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018**

L'an deux Mille Dix Huit,

Le trente juin, à 18H00,

Les actionnaires de la société SASU 2LR EVENTS, SASU au capital de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par la présidente.

**SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

- Madame LOPES RODRIGUES LIDIA, présidente, propriétaire de : 100 PARTS

TOTAL : 100 PARTS

L'assemblée est présidée par Madame LOPES RODRIGUES LIDIA, présidente, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 100 actions, soit plus de la moitié des actions ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose devant l'assemblée, à la disposition des actionnaires :

- ↳ Le rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017,
- ↳ Le compte de résultat, le bilan, l'annexe et l'inventaire au 31 DECEMBRE 2017.

Puis, elle déclare que le texte des résolutions proposées, le rapport de la présidente et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à chaque actionnaire en même temps que l'avis de convocation.

Elle précise que l'inventaire a été tenu à la disposition des actionnaires au siège social depuis cette même date, ce dont l'assemblée lui donne acte.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- ↳ Lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice,
- ↳ Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats, quitus à la présidente,
- ↳ Opérations visées par l'article L 223-19 du NCC,
- ↳ Rémunération de la gérance,
- ↳ Questions diverses.

Puis, elle donne lecture du rapport de la présidente et déclare la discussion ouverte.

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LE BÉNÉFICE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 9 009 € :

- ↳ Affectation de 100 € en réserves Légales,
- ↳ Affectation du solde, soit 8 909 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les actionnaires et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés s'abstenant.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée note que la présidente n'a perçu aucune rémunération durant l'exercice et est non salariée de la société pour ce premier exercice.

Les frais qu'il expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

La présidente,  
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA

## 2LR EVENTS

SASU au capital de 1 000 €

7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

**APPROBATION DES COMPTES**  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

2LR EVENTS  
SASU au capital de 1 000 €  
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS PONTOISE : B 819100322

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018**

Chers Associés,

Conformément à la Loi et en ma qualité de présidente de la société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la marche des affaires sociales durant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la Loi, à savoir :

- ↳ Le bilan,
- ↳ Le compte de résultat,
- ↳ L'annexe,
- ↳ Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Les comptes soumis à votre approbation ont été établis selon les normes, principes et méthode du plan comptable en vigueur.  
Les méthodes d'évaluation n'ont pas changées.

**I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE**

AU COURS DE CE PREMIER EXERCICE D'UNE DURÉE DE 13 MOIS, LE CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. S'EST ÉLEVÉ À 174 192 €.

Le Total des Produits d'Exploitation s'élève à : 176 100 €

Compte tenu des charges d'exploitation comprenant notamment :

- La Dotations aux Amortissements pour :	NEANT
- Le Résultat D'EXPLOITATION EST BENEFICIAIRE DE :	10 295€
- LE RÉSULTAT FINANCIER EST :	NEANT
- LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL EST:	NEANT
- L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉ S'ÉLEVE A :	1 286 €

Le résultat fiscal tient compte de la réintégration de charges non déductibles :

⇒ 1 286 € (Impôt société)

En conséquence, l'exercice se traduit par un **BENEFICE** net de **9 009€**.

NOUS SOMMES SATISFAITS DU RÉSULTAT DE CE PREMIER EXERCICE QUI SE SOLDE PAR UN BÉNÉFICE MALGRÉ LA MISE EN ROUTE NOTRE ACTIVITÉ.  
NOUS AVONS SU GERER NOTRE MASSE SALARIALE ET AINSI MAITRISER LES CHARGES QUI Y SONT LIÉES.  
NOTRE ACTIVITÉ DE PRESTATAIRES DE SERVICES NOUS PERMET DE NE PAS AVOIR TROP DE COUTS DE PRODUCTION ET AINSI OBTENIR UN CHIFFRE D'AFFAIRES CONSEQUENT.  
NOUS ESPÉRONS UNE MULTIPLICATION DE NOS DIFFÉRENTS PARTENAIRES EN VUE D'UNE AUGMENTATION DE NOTRE NIVEAU D'ACTIVITÉ ET DONC DE NOTRE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE EN COURS.

## **II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement particulier n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice précédent.

## **III – INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET PERPECTIVES D'AVENIR**

Notre activité se poursuit normalement depuis le début de l'exercice en cours malgré la concurrence qui reste âpre dans notre secteur d'activité.  
Nous espérons toutefois pouvoir diversifier notre clientèle en vue d'augmenter davantage notre chiffre d'affaires au cours de cette année.

## **IV – CONVENTIONS REGLEMENTEE**

Aucune nouvelle convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du NCC n'est venue à la connaissance de la gérance. Les conventions antérieures continuant à s'appliquer.

## **V – AFFECTATION DES RESULTATS**

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LE BÉNÉFICE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 9 009 € :

- ↳ Affectation de 100 €uros en réserves Légales,
- ↳ Affectation du solde, soit 8 909 €uros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Nous vous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer et il vous appartient de fixer le montant de la rémunération du gérant.

Vous trouverez en annexe le texte des résolutions qui vous sont proposées.

La présidente ,  
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA

2LR EVENTS  
SASU au capital de 1 000 €  
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS PONTOISE : B 819100322

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et plus particulièrement le montant des appointements perçus par le gérant au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017.

**DEUXIEME RESOLUTION**

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LE BÉNÉFICE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 9 009 € :

- ↳ Affectation de 100 €uros en réserves Légales,
- ↳ Affectation du solde, soit 8 909 €uros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

2LR EVENTS  
SASU au capital de 1 000 €  
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS PONTOISE : B 819100322

## **ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018**

### **RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE**

Chers Associés,

L'article L 223-19 du NCC prescrit à la présidente d'établir un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

Rentre dans le cadre de cet article, les opérations suivantes :      NEANT

La présidente,  
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA

2LR EVENTS  
SASU au capital de 1 000 €  
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS PONTOISE : B 819100322

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018**

L'an deux Mille Dix Huit,

Le trente juin, à 18H00,

Les actionnaires de la société SASU 2LR EVENTS, SASU au capital de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par la présidente.

**SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

- Madame LOPES RODRIGUES LIDIA, présidente, propriétaire de : 100 PARTS

TOTAL : 100 PARTS

L'assemblée est présidée par Madame LOPES RODRIGUES LIDIA, présidente, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 100 actions, soit plus de la moitié des actions ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose devant l'assemblée, à la disposition des actionnaires :

- ↳ Le rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017,
- ↳ Le compte de résultat, le bilan, l'annexe et l'inventaire au 31 DECEMBRE 2017.

Puis, elle déclare que le texte des résolutions proposées, le rapport de la présidente et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à chaque actionnaire en même temps que l'avis de convocation.

Elle précise que l'inventaire a été tenu à la disposition des actionnaires au siège social depuis cette même date, ce dont l'assemblée lui donne acte.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- ↳ Lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice,
- ↳ Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats, quitus à la présidente,
- ↳ Opérations visées par l'article L 223-19 du NCC,
- ↳ Rémunération de la gérance,
- ↳ Questions diverses.

Puis, elle donne lecture du rapport de la présidente et déclare la discussion ouverte.

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## **DEUXIEME RESOLUTION**

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE RÉPARTIR COMME SUIT LE BÉNÉFICE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 9 009 € :

- ↳ Affectation de 100 €uros en réserves Légales,
- ↳ Affectation du solde, soit 8 909 €uros (centimes à parfaire), en report à nouveau.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les actionnaires et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés s'abstenant.*

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée note que la présidente n'a perçu aucune rémunération durant l'exercice et est non salariée de la société pour ce premier exercice.

Les frais qu'il expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

La présidente,  
Madame LOPES RODRIGUES LIDIA

**ANNEXES**

**AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

( Plan comptable général en vigueur )

de la société **SASU 2LR EVENTS**

S.A.R.L. au CAPITAL de 1 000 €.

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

-----  
Durée de l'exercice : 13 mois

TOTAL DU BILAN :	56 624 Euros
RESULTAT BENEFICIAIRE :	9 009 Euros

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE  
DES COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Gérant.

## *ELEMENTS DE L'EXERCICE*

### TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

- I - REGLES ET METHODES COMPTABLES
  
- II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE  
DE RESULTAT
  
- III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

## ELEMENT I DE L'ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

#### LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR 1999.

#### REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2033 C).

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.  
La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

## ELEMENT II DE L'ANNEXE

### - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS –

-----

#### A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- Etat de l'actif immobilisé :	N° 2033 C
- Etat des amortissements :	N° 2033 C
- Etat des provisions :	N° 2033 D
- Etat des échéances de créances	N° 2033 A
- Etat des échéances des dettes	N° 2033 A

#### B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- Produits à recevoir,
- Charges à payer,
- Charges et produits constatés d'avance.

#### C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatives.

L'entreprise n'a pas comptabilisée de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Les associés ont créé leur fonds de commerce.

**D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :** ▼

- Aucune avance n'a été consentie aux associés.
- La société a la forme d'une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.
- Son capital de 1 000 € est divisé en 100 parts de 10 € chacune au 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2016.
- Son capital au 31 DECEMBRE 2017 est inchangé.

ELEMENTS III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS –

-----

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : NEANT

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2033 A

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

D) ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS :

NEANT

**ANNEXES**

**AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

( Plan comptable général en vigueur )

de la société **SASU 2LR EVENTS**

S.A.R.L. au CAPITAL de 1 000 €.

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

-----  
Durée de l'exercice : 13 mois

TOTAL DU BILAN :	56 624 Euros
RESULTAT BENEFICIAIRE :	9 009 Euros

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE  
DES COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Gérant.

## ***ELEMENTS DE L'EXERCICE***

### **TROIS ELEMENTS ESSENTIELS**

- I - REGLES ET METHODES COMPTABLES
  
- II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE  
DE RESULTAT
  
- III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

## ELEMENT I DE L'ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

#### LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR 1999.

#### REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2033 C).

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.  
La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

## ELEMENT II DE L'ANNEXE

### - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

---

#### A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- Etat de l'actif immobilisé :	N° 2033 C
- Etat des amortissements :	N° 2033 C
- Etat des provisions :	N° 2033 D
- Etat des échéances de créances	N° 2033 A
- Etat des échéances des dettes	N° 2033 A

#### B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- Produits à recevoir,
- Charges à payer,
- Charges et produits constatés d'avance.

#### C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatives.

L'entreprise n'a pas comptabilisée de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Les associés ont créé leur fonds de commerce.

**D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :**

- Aucune avance n'a été consentie aux associés.
- La société a la forme d'une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.
- Son capital de 1 000 € est divisé en 100 parts de 10 € chacune au 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2016.
- Son capital au 31 DECEMBRE 2017 est inchangé.

ELEMENTS III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS –

-----

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : NEANT

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2033 A

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

D) ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS :

NEANT

**ANNEXES**

**AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

( Plan comptable général en vigueur )

de la société **SASU 2LR EVENTS**

S.A.R.L. au CAPITAL de 1 000 €.

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

-----  
Durée de l'exercice : 13 mois

TOTAL DU BILAN :	56 624 Euros
RESULTAT BENEFICIAIRE :	9 009 Euros

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE  
DES COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Gérant.

## *ELEMENTS DE L'EXERCICE*

### TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

- I - REGLES ET METHODES COMPTABLES
  
- II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE  
DE RESULTAT
  
- III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

## ELEMENT I DE L'ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

#### LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR 1999.

#### REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2033 C).

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.  
La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

## ELEMENT II DE L'ANNEXE

### - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

-----

#### A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- Etat de l'actif immobilisé :	N° 2033 C
- Etat des amortissements :	N° 2033 C
- Etat des provisions :	N° 2033 D
- Etat des échéances de créances	N° 2033 A
- Etat des échéances des dettes	N° 2033 A

#### B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- Produits à recevoir,
- Charges à payer,
- Charges et produits constatés d'avance.

#### C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatives.

L'entreprise n'a pas comptabilisée de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Les associés ont créé leur fonds de commerce.

**D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :**

- Aucune avance n'a été consentie aux associés.
- La société a la forme d'une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.
- Son capital de 1 000 € est divisé en 100 parts de 10 € chacune au 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2016.
- Son capital au 31 DECEMBRE 2017 est inchangé.

ELEMENTS III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS –

-----

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : NEANT

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2033 A

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

D) ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS :

NEANT